

# Rôle du CRAT et du médecin-conseil.

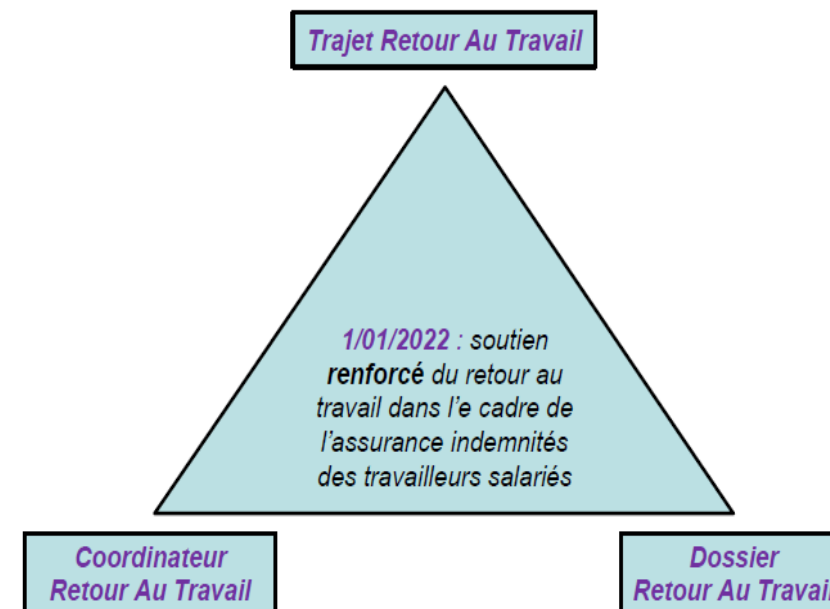
2/12/2022

# La réinsertion socioprofessionnelle

- Textes législatifs:
  - Loi coordonnée du 14-07-1994:
    - Critères de reconnaissance de l'incapacité de travail (art 100§1)
    - Critères de la reprise partielle d'activité (art 100§2)
  - AR du 03-07-1996 (modifié en 2016 et dit Loi De Block): art 215 novies -> art 215 sexiesdecies
    - Trajet de réintégration des personnes en incapacité de travail (avec et sans contrat de travail)
    - Géré par le médecin-conseil
  - Circulaire OA 2016 / 334 du 07-12-2016 (INAMI)
    - Directives d'application du trajet de réintégration pour les médecins-conseils

# Changements récents

- **Loi du 12 décembre 2021** instaurant le « **Trajet Retour Au Travail** » sous la coordination du « **Coordinateur Retour Au Travail** » dans l'assurance indemnités des travailleurs salariés.
- **Nouvelle réglementation**, soutenue par l'arrêté royal du 19 janvier 2022 - modifiant celui du 03 juillet 1996 portant à exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994 – est
- **Entrée en vigueur le 1er janvier 2022.**
- **Promeut un soutien renforcé du retour au travail** dans le cadre de l'assurance indemnités des travailleurs salariés via l'introduction de trois nouveaux concepts que sont le « **Trajet Retour Au Travail** », le « **Coordinateur Retour Au Travail** »
- **Circulaire INAMI**



# Profil des RTWC – Qui?

- Bachelier minimum + Formation en **Disability Management** INAMI/NIDMAR

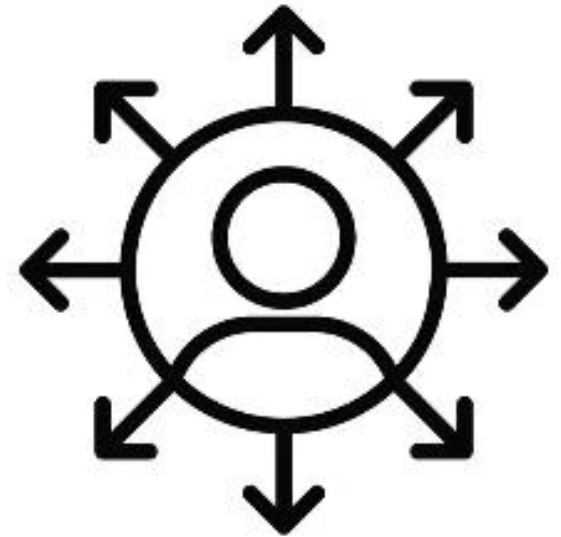
-> 26 modules, contrat de licence entre l'INAMI et l'institut canadien, formation adaptée à la réglementation belge

- **Certification** de RTWC obtenue dans les 2ans
- Minimum 4 moments d'intervision/an avec l'INAMI pour maintenir la certification
- Différence avec jobcoach (le RTWC ne va pas en entreprise, ne prospecte pas les employeurs potentiels, n'aide pas la personne dans la rédaction de CV...)



# Profil des RTWC – Quoi?

- Les RTWC travaillent au sein des mutualités, en collaboration avec les équipes médecins-conseils.
- **Rôle: *prendre toutes les mesures utiles dans le cadre du trajet retour au travail.*** Trajet de retour au travail = notion très large, va des aides financières à l'emploi à la formation, adaptation du poste de travail, enlever tous les freins ou donner tous les outils pour un retour au travail)
- **Missions:** informer, accompagner, guider les assurés en incapacité de travail vers les partenaires utiles à la réinsertion (CPMT, partenaires régionaux de l'emploi, ...), s'assurer que chaque partenaire suive ses engagements
- **Suivi** des dossiers min 1/3mois



# Catégorisation – circulaire INAMI

- Quickscan: évaluation au cours du 4<sup>ème</sup> mois des capacités restantes et catégorisation après envoi du QMV à 10 semaines.
  - Cat.1: il est possible que l'assuré(e) reprenne spontanément le travail, au plus tard à la fin du 6<sup>ième</sup> mois => Pas de TRat + examen médical au 6<sup>ième</sup> mois
  - Cat. 2: La reprise du travail n'est pas possible pour raisons médicales (= assuré(e)s qui ne reprendront jamais le travail) => Pas de TRat
  - Cat. 3: La reprise du travail n'est pas possible pour le moment, à cause du diagnostic ou du traitement => Pas de TRat + examen médical au 6<sup>ième</sup> mois
  - Cat. 4: La reprise du travail est possible si du travail adapté (temporaire ou définitif) ou autre travail est proposé => demande d'un TRat et orientation vers le Coo-RAT
- La catégorisation peut également se faire ou se mettre à jour suite à toute nouvelle évaluation (sur document ou consultation avec le MC)

Initiation  
d'un Trajet  
RAT: 2  
« Routings »

A. Routing via le  
médecin-conseil

Questionnaire

1ère évaluation des  
capacités restantes:  
catégorisation

Cat. 4 vers CRAT (plus  
tard 1 et 3)

1er contact chez le CRAT

B. Routing à la demande  
du membre

Questionnaire

1er contact chez le CRAT

Informier MC et demander  
l'autorisation pour  
entamer un trajet RAT

(2ème contact CRAT si  
décision négative du MC)

# Extra routing : routing C

- Routing C: membres qui se présentent chez VDAB/Forem/Actiris: invalids versus incapacité primaire.
  - Invalides: AMF/FIF/FIA et VDAB/ Forem/ Actiris
  - Incapacité primaire: member peut prendre contact avec CRAT pour trajet B.





# Présomption légale d'incapacité de travail

---

- Avec contrat de travail:
  - Max 6 mois
  - De la signature du PRI à la veille de la reprise du travail
- Sans contrat de travail ou avec contrat + pas de TRI
  - Max 6 mois
  - Début: jour de l'élaboration du plan de réinsertion socioprofessionnelle
  - Fin:
    - La veille de la reprise de travail
    - Le jour avant le début du Trajet AMI
    - Dernier jour du plan de RAT déterminé par le Coo-RAT

# Trajets

- **2 types de trajets**

- **CODEX: pour les assurés sous contrat de travail:** trajet via les services de prévention (trajet de réintégration, visite de pré-reprise)
- **AMI:** trajet de réadaptation professionnelle soumis à l'accord de l'INAMI (CSCMI)

**CLASSIQUE**  
(PROJET PRÉCIS, PEU D'ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRE)

**CONVENTION FOREM/AVIQ, ACTIRIS/PHARE, VDAB**  
(BILAN D'ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT PAR LES PARTENAIRES DE L'EMPLOI), IPS

Autres pistes proposées par le RTWC (hors "trajet"):  
bénévolat, toute autre action qui va préparer la réinsertion professionnelle

# Trajet AMI et TRI



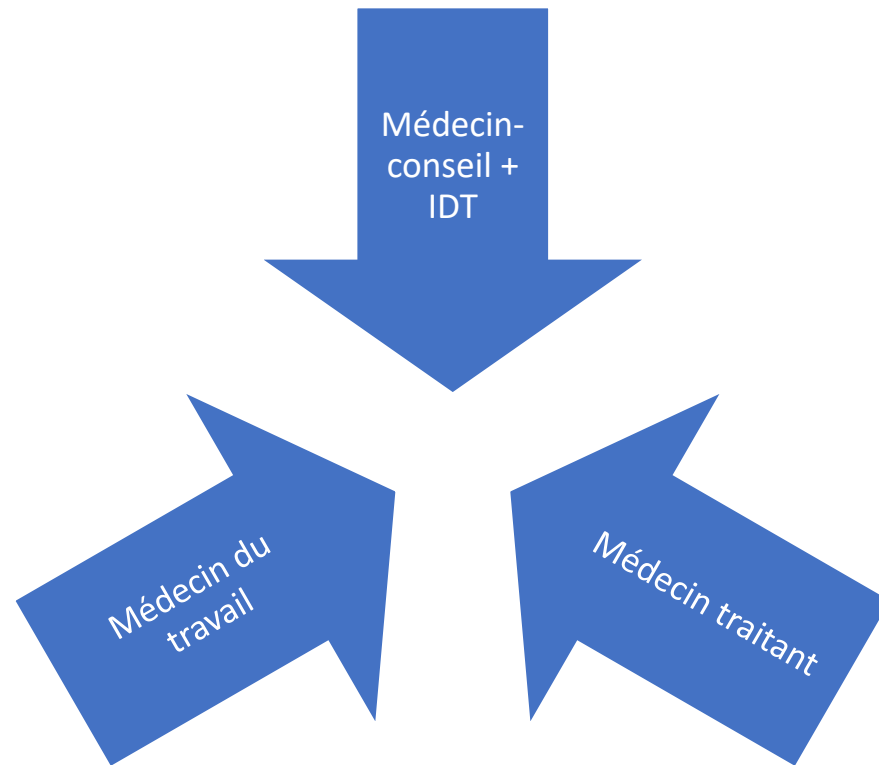
- Un trajet AMI doit être suspendu dès qu'un trajet de réintégration est initié. La suspension se termine à la fin du trajet de réintégration --> le RTWC prévient le SPPT qu'un trajet AMI est lancé chez une personne qui est sous contrat de travail

# Collaboration RTWC/MC/CPMT



- Un trajet RTWC doit toujours être soumis à l'**accord préalable du MC** / compatibilité du projet avec la situation médicale (exception: routing C)
- Suivi des décisions CPMT
- Contact possible avec les CPMT/psychologues des cellules de prévention des risques psycho-sociaux pour échanger sur les dossiers
- Le RTWC doit être disponible (numéro d'appel notamment)
- Le RTWC s'assure que chaque partenaire suit ses engagements – coordonne les actions de chaque intervenant

# Plateforme d'échange



- Meilleure communication
- En collaboration avec INAMI et CIN
- Futur: services régionaux, employeurs?,...